



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 75506

Texte de la question

M. Bernard Madrelle souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur la nécessité de reconsidérer le statut des aides-ménagères et de moderniser l'aide à domicile, dans la perspective d'amélioration des conditions de maintien à domicile pour les personnes âgées dépendantes ouverte par l'adoption de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001. L'aide à domicile, longtemps considérée comme un pis-aller ou une activité de second ordre plus ou moins assimilée au bénévolat et ne requérant ni compétence ni qualification particulières, est désormais une vraie profession qu'il convient de reconnaître et d'organiser comme telle. Ce métier réputé ingrat et peu rémunéré se trouve maintenant au coeur du dispositif de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) parce qu'il constitue le pivot autour duquel s'organise le réseau de proximité indispensable au maintien à domicile des personnes âgées, particulièrement en milieu rural. Pour répondre efficacement à la demande croissante, la mise en place de programmes de formation, la validation des acquis de l'expérience, le recrutement de personnel qualifié et la revalorisation de la profession, tant sur le plan social que financier, sont indispensables. C'est pourquoi il lui demande de l'informer avec précision sur les dispositions concrètes et immédiates qu'elle envisage de prendre pour parvenir à ce résultat.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75506

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2078